



COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 FR 7301631 – SOUS TERRITOIRE « VALLEE DU VIAUR ».

Séance tenue le 27 février 2020 à Lescure Jaoul

Étaient présents (25 représentants) :

M. PRIVAT Gilles, OFB
M. PELOZUELO Laurent, OPIE-MP, Université Paul Sabatier (enseignant-chercheur)
M. DECAUX Clément, Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Viaur
Mme FURMANIK Sylviane, DDT 81
Mme CHARPIAT Nathalie, DDT 12
Mme OLIVIER Anaïs, PETR Centre Ouest Aveyron
M. BARTHEZ Eric, DDT 12
Mme PROUFF Bénédicte, FDAAPPMA Tarn
M. PENIGOT William, OFB 81
M. CHARLOT Baptiste, CEN MP
Mme JUILLET Véronique, OFB 81
Mme BOUBY Fabienne, conseillère municipale à Lescure-Jaoul et agricultrice
M. CARRIE Claude, conseiller municipal à Lescure-Jaoul,
Mme AZAM Rolande, maire de Tanus
M. AT André, CD 12, maire de Crespin
M. DEBAR Serge, adjoint mairie Bor et Bar
M. MARTY Eric, OFB 12
Mme MARTINY Marie-Charlotte, Chambre d'Agriculture de l'Aveyron
Mme GIRAUD Flore, CRPF 81-31
M. ROUQUETTE Michel, conseiller municipal à Lescure-Jaoul, retraité agricole
M. BRIANE Gérard, Université Jean Jaurès, Laboratoire GEODE, CSRPN Occitanie
M. FRAYSSINET Bernard, conseiller municipal à Tayrac
M. LAGARRIGUE Jean-Claude, conseiller municipal à Tayrac
Mme BOUTIN Marion, Rural Concept
Mme CHARLES Alice, Rural Concept

Étaient excusés (24 structures) :

Mme MARTIN Sabine, France Nature Environnement
Mme DANIEL Bertille, PETR Pays Midi Quercy
Mmes LAMANDE Nathalie & DEVELAY Anne-Marie, DREAL Occitanie
Mme ARDORINO Florence, EDF Hydro Tarn Agout
Mme CAMPOURCY Leslie, LPO 12

M. PIALAT Jean-Marie, Conseiller départemental Céor Ségala
Mme GROSBORNE Nathalie, Directrice CPIE Quercy Garonne
M. REYNAUD Damien, Comité Canoë Kayak 82
Mairie de Saint Martin Laguépie
M. DORADO Thibaut, AEAG
Mairie des Cabanes
M. MARGUET François, ONCFS 82
Mme BORRUT Agnès, CPIE du Rouergue
MM. MAUREL Christophe & CALVET Amaury, LPO 81
Mairie de Naucelle
Mme ARDORINO Florence, déléguée territoriale Tarn Agout
M. ASTRUC Christian, Président du conseil départemental 82
Mairie de Comps-Lagrand'ville
Mairie de St Just sur Viaur
Mme GACHERIEU Christelle, ONF
Mme GUILMET Martine, FDPPMA 12
M. GAUBERT Michel, président du Syndicat départemental propriété privée rurale 12
MM. DELRIEU Nicolas & NERI Frédéric, CEN MP
Mme BLANDEL Françoise, UPNET

Ordre du jour :

- Rappels sur le site Natura 2000 et ses objectifs
- Bilan de l'animation 2019-2020
- Présentation de la proposition de nouveau périmètre
- Bilan global 2016-2020 et propositions d'animations 2020-2023
- Questions diverses

Sylviane FURMANIK ouvre la séance à 10h et remercie la mairie de Lescure-Jaoul pour son accueil, ainsi que l'ensemble des personnes présentes. Elle rappelle que le site Natura 2000 s'étend sur 5 vallées « Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou » mais que, pour faciliter les échanges, l'animation a été séparée en 4 sous-territoires, dont la vallée du Viaur. Le bureau d'étude Rural Concept, représenté par Marion BOUTIN, a la charge d'animer le site Vallée du Viaur depuis 2016. L'année 2019-2020 était la dernière année du marché public, un appel d'offre est en cours pour désigner la structure animatrice pour les 3 années à venir.

Marion BOUTIN commence par faire quelques rappels concernant le site Natura 2000, son contexte, son historique. Elle présente le patrimoine naturel du site, les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire qui y sont présents. Elle présente ensuite un bilan détaillé des actions d'animation du site réalisées sur l'année 2019-2020. Clément DECAUX (EPAGE Viaur) intervient pour présenter les actions auxquelles le SMBVV a contribué.

Le diaporama de cette présentation est consultable sur le site internet <http://5vallees.n2000.fr/>, onglet « Site des 5 vallées », « Le Viaur », « Documents à télécharger ». La suite du compte-rendu reprend les principaux échanges.

Animation des contrats Natura 2000 forestiers

André AT (commune de Crespin, CD12) et Laurent PELOZUELO (OPIE) demandent s'il y a des objectifs de surface concernant les contrats forestiers et quel est le facteur limitant (nombre de dossiers, surface ?). Sylviane FURMANIK (DDT 81) précise que la limite est celle de l'enveloppe financière régionale allouée à ces contrats, si les projets de contrats dépassent l'enveloppe, une sélection est faite sur la base de critères de hiérarchisation des enjeux. Pour l'année 2019, il n'y avait pas beaucoup de candidats. Il n'y a pas de limite de surface engagée sur ces contrats, mais l'animateur du site veille à ce qu'ils répondent à un objectif cohérent à l'échelle du site, à savoir l'instauration d'un réseau d'îlots d'arbres sénescents. Marion BOUTIN précise que le temps d'animation disponible pour cette action a limité le nombre de contrats montés.

Inventaire des odonates

Suite à la présentation des résultats de l'inventaire Odonates réalisé à l'été 2019, Laurent PELOZUELO confirme que les résultats, et notamment le très faible nombre d'exuvies trouvées juste en amont du barrage de Thuriès, est conforme à ce qui avait été observé lors des prospections antérieures sur le secteur (bien qu'aucun inventaire à l'échelle du site n'avait été réalisé et les prospections n'étaient que ponctuelles).

Laurent PELOZUELO insiste sur la très forte responsabilité de ce site Natura 2000 concernant les trois espèces d'intérêt communautaire ciblées par cet inventaire (Cordulie splendide, Cordulie à corps fin et Gomphe de Graslin). Il rappelle également la nécessité de faire un retour au gestionnaire du barrage de Thuriès afin qu'ils puissent tenir compte de ces enjeux lors des vidanges. En effet le barrage contient une grande quantité de vase et une vidange de ce dernier pourrait avoir un très fort impact sur les communautés d'odonates. Eric MARTY (OFB 12) précise que le gestionnaire du barrage ne réalise désormais que des vidanges partielles depuis qu'une grosse vidange réalisée dans les années 1980 avait eu un fort impact sur le cours d'eau (jusqu'à 10 cm de vase 10 km en aval). Marion BOUTIN précise qu'en effet, l'instauration d'un échange entre l'animateur du site Natura 2000 et le gestionnaire du barrage fait partie des actions du DOCOB qui n'ont pas encore été réalisées et est proposé pour les années à venir.

Communication – Information - Sensibilisation

Des exemplaires des différents documents réalisés étaient mis à disposition des membres du COPIL. Ces documents sont également en téléchargement sur le site internet <http://5vallees.n2000.fr/> et des exemplaires papiers peuvent être fournis sur demande auprès de Rural Concept.

Concernant le projet de panneaux pédagogiques sur le GRP des Gorges du Viaur, Bénédicte PROUFF (FDAAPPMA Tarn) demande si l'un des supports va traiter du thème des poissons. Les nouveaux panneaux n'aborderont pas ce sujet mais le

projet prévoit de mettre à jour les 2 panneaux déjà implantés au niveau des aires de baignade de Jouqueviel et La Salvetat-Peyralès et qui traitent des herbiers aquatiques. Ces derniers pourront présenter la faune piscicole. Bénédicte PROUFF demande à être associée à la réalisation de ces panneaux, ce qui est acté.

Gérard BRIANE propose la création d'un livret en accompagnement qui pourrait présenter des itinéraires et contenir des informations complémentaires aux panneaux. Ce livret pourrait être présenté aux mairies, aux offices de tourisme et aux campings. Bénédicte PROUFF propose l'inclusion d'un QR code renvoyant sur le site internet du site Natura 2000 afin que le public ait accès à plus d'information.

Nathalie CHARPIAT (DDT 12) émet l'idée d'intégrer le sentier et les panneaux à une boucle déjà existante. Véronique JUILLET (OFB 81) approuve l'idée et signale l'existence de sentiers tarnais très fréquentés dans les zones de plateaux. Gilles PRIVAT (OFB) évoque un projet de sentier allant de la source du Viaur jusqu'à la confluence avec l'Aveyron (projet porté par l'EPAGE Viaur). Marion BOUTIN rappelle que les actions Natura 2000 (dont l'implantation de supports pédagogiques) restent limitées au périmètre du site, mais que la présence de ces panneaux devra en effet être communiquée plus largement afin que les différentes structures qui proposent des itinéraires de randonnée puissent s'appuyer sur ces outils et les valoriser.

Présentation de la proposition de nouveau du périmètre du site

Marion BOUTIN rappelle le contexte de ce projet d'extension dont il était déjà question au moment de l'élaboration du Docob. En effet, le Jaoul abrite la plus importante population de Moule perlière (une des espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000) du bassin versant, mais cette population n'est actuellement pas dans le périmètre du site Natura 2000. Les grandes lignes que pourraient prendre la modification du périmètre du site avaient été soumises au COPIL précédent (21 mars 2019). Ce dernier avait approuvé le principe d'une extension sur le Jaoul pour la Moule perlière et demandé des extensions sur le Vernhou (aff. Jaoul), le Liort, le Lieux de Villelongue et le Fréjalieu pour les populations d'Ecrevisse à pattes blanches ; le rattrapage des incohérences du périmètre par rapport à l'unité géographique de la vallée du Viaur et l'opportunité de caler dans le détail les limites du site sur des limites cadastrales et/ou physiques.

Depuis, Rural Concept a donc travaillé sur une proposition de nouveau périmètre afin d'inclure ces affluents avec des populations significatives de Moule perlière ou d'Ecrevisse à pattes blanches ; de rattraper les décalages de tracé du site ; de le recalculer par rapport au cadastre et d'intégrer les parcelles voisines du cours d'eau sur la partie amont.

Cette proposition de périmètre est présentée au COPIL sur une vue générale avec des zooms sur des secteurs « exemples » pour présenter les critères utilisés pour tracer cette proposition. Elle est consultable plus en détail via une carte dynamique au lien suivant : https://drive.google.com/open?id=1eLyQCslALnrd_6qk9OZ1gz4wPvN_9gha&usp=sharing

Marion BOUTIN précise qu'en parallèle de cette présentation au COPIL, cette proposition de périmètre est en cours de communication auprès de toutes les communes concernées à travers un courrier accompagné de cartes à l'échelle de chaque commune. Le courrier invite les mairies à contacter l'animatrice qui pourra répondre à leurs questions. Un rendez-vous est également actuellement proposé aux 8 communes concernées par les modifications les plus importantes (ajout de nouveaux affluents, 4 de ces communes n'étant pas concernées par le périmètre actuel du site Natura 2000).

Le COPIL interroge sur la prise en compte d'autres espèces d'intérêt communautaire pour les secteurs proposés à l'extension (Loutre, Lamproie de Planer...). Ces espèces présentant des enjeux moins importants que la Moule perlière et l'Ecrevisse à pattes blanches, leur répartition connue n'a pas directement orienté les propositions d'extension. Mais leur présence sur les secteurs proposés en extension sera en effet un argument supplémentaire à l'intérêt de ce projet, et si l'extension est approuvée, des actions pourront également être menées en faveur de ces espèces.

Flore GIRAUD (CRPF) demande des précisions quant à la justification pour ajouter des parcelles le long du cours d'eau dans la zone amont du site et quant aux critères pour les sélectionner. Marion BOUTIN explique qu'actuellement, la partie amont du site se limitant exclusivement au lit mineur du cours d'eau, aucune action concrète ne peut être proposée sur cette partie du territoire pour répondre aux enjeux et aux objectifs du site. Pour tracer cette proposition, ont été incluses les parcelles intersectant une bande tampon de 30 mètres de large de part et d'autre du Viaur.

Rolande AZAM (mairie de Tanus) évoque le projet de classement du Viaduc du Viaur au patrimoine mondial de l'UNESCO. Or la proposition de modification du périmètre du site prévoit le retrait de certaines zones sur la commune de Tanus, ce qui pourrait affecter ce dossier qui comprend un important volet environnemental. Marion BOUTIN n'avait pas connaissance de ce projet. Rolande AZAM pourra faire le lien pour qu'un contact soit établi entre les deux démarches. Il est à noter que les retraits sont marginaux et correspondent à des surfaces sans enjeu fort du point de vue biodiversité, ces ajustements n'impactent pas l'objectif de protection du site et restent cohérents avec les autres démarches de valorisation.

Il a été demandé quelles étaient les proportions des principaux milieux concernés par les modifications du périmètre proposées. La réponse n'ayant pas pu être apporté lors du COPIL, ces données sont présentées dans le tableau suivant :

Source : Corine Land Cover 2018

	Surfaces (ha)			Proportions		
	Périmètre actuel	Ajouts proposés	Retraits proposés	Périmètre actuel	Ajouts proposés	Retraits proposés
Total	9310	8394	365	100%	100%	100%
Tissu urbain discontinu	36	18	18	0,4%	0,2%	4,9%
Terres arables hors périmètres d'irrigation	518	679	126	5,6%	8,1%	34,6%
Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole	1061	640	55	11,4%	7,6%	15,2%
Systèmes culturaux et parcellaires complexes	915	978	115	9,8%	11,6%	31,6%
Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	88	54	0	0,9%	0,6%	0,0%
Forêts de feuillus	6174	5910	45	66,3%	70,4%	12,3%
Forêts de conifères	465	101	5	5,0%	1,2%	1,4%
Forêts mélangées	0	22	0	0,0%	0,3%	0,0%
Plans d'eau	53	0	0	0,6%	0,0%	0,1%

Outre ces questions, le sujet de la modification du périmètre du site a suscité de nombreuses discussions entre les membres du COPIL que nous pouvons résumer en deux points :

- Le premier point porte sur les inquiétudes des propriétaires (notamment agriculteurs et forestiers), relayées par les organismes socio-professionnels les représentant, quant aux contraintes qui s'appliquent sur les parcelles en site Natura 2000. Pour les agriculteurs, il s'agit de la question des « prairies sensibles ». Bien que ne découlant pas de la démarche Natura 2000, il s'agit d'un dispositif de la PAC qui s'applique ici aux surfaces déclarées en landes, parcours et estives en 2014 ET présentes dans les zones Natura 2000 et qui conditionne le paiement vert à l'absence de leur retournement. A part ce point, Natura 2000 n'impose pas d'autre contrainte en matière de pratiques, assolement ou entretien des parcelles agricoles en dehors de la démarche de contractualisation volontaire. Pour les forestiers, il s'agit de l'application du régime d'évaluation des incidences sur les parcelles en site Natura 2000, ce qui implique de compléter et joindre un formulaire d'évaluation des incidences aux démarches habituelles de déclaration ou d'autorisation pour la réalisation d'une coupe. Ces contraintes sont à mettre en regard des opportunités que peut présenter le fait d'être en site Natura 2000 pour ces mêmes propriétaires, à savoir la possibilité de s'engager volontairement dans des contrats agricoles (MAEC) ou forestiers, financés par l'Europe.
- Le second point découle du premier et porte sur l'importance d'une bonne information et d'une vraie concertation sur cette démarche d'extension du périmètre. Marion BOUTIN rappelle que c'est dans ce sens que le travail est mené : une première proposition de tracé précise a été réalisée et une information détaillée à toutes les communes est en cours, comme cela avait été demandé par le COPIL en 2019. Sylviane FURMANIK rappelle par ailleurs que cette démarche de modification de périmètre n'est pas l'objet d'une

échéance de dépôt imposée. Elle indique que d'autres sous-territoires du site « 5 vallées » envisagent également une modification de périmètre et que le dépôt officiel de ces demandes se fera donc probablement de façon groupée. Plusieurs membres du COPIL demandent à ce que, pour poursuivre l'effort d'information au-delà de l'échelle des communes, les propriétaires soient informés individuellement. Marion BOUTIN indique que la structure animatrice ne dispose pas des moyens pour contacter individuellement les propriétaires et qu'elle s'appuie donc sur le relai des communes à la fois pour faire passer l'information et pour définir conjointement un mode de concertation adapté. A ce sujet, le COPIL suggère des réunions par secteurs avec au moins plusieurs représentants des différents acteurs locaux concernés (notamment élus locaux, agriculteurs et propriétaires forestiers) afin de pouvoir discuter localement de la proposition de modification de périmètre.

Bilan global 2016-2020 et propositions d'animation 2020-2023

Le COPIL s'est questionné sur le pourcentage que les surfaces en contrats MAEC représentent par rapport à la surface totale en terre agricole sur le site Natura 2000. La réponse n'ayant pu être apportée lors de la réunion est indiquée ici :

Les terres agricoles représentent 2292 ha sur le site N2000 « Vallée du Viaur » et les surfaces engagées en MAEC à l'issue des trois années de contractualisation (471 ha) représentent donc 20% de ces terres. Il est à noter que ces mesures ne concernaient que les surfaces agricoles en prairies et pâturages permanents, qui occupent en tout 1407 ha sur le site, et sont donc couvertes pour 1/3 par les engagements MAEC contractualisés en 2017-2018-2019.

Eric MARTY demande si l'on peut faire des contrats pour la préservation des espèces piscicoles (réaménagement d'ouvrages existants...). Sylviane FURMANIK rappelle que si les travaux visent à la mise en conformité des ouvrages au regard d'une obligation réglementaire (exemple : rétablissement de la continuité écologique imposée par le classement en liste 2 au titre de l'article L214-17 CE), elles ne sont pas éligibles à des contrats N2000.

Concernant l'amélioration des connaissances sur le chabot Véronique JUILLET (OFB 81) indique que la station où il a été recensé n'a pas pu être inventoriée par l'OFB comme envisagé suite au dernier COPIL en raison de son inaccessibilité avec le matériel de prospection utilisé. Le recours à un prélèvement et une analyse de l'ADN environnemental, protocole moins lourd sur le terrain, est suggéré. Marion BOUTIN et Clément DECAUX indiquent qu'ils ont déjà eu des échanges sur cette méthode, notamment concernant l'étude des bivalves, mais qu'il reste à voir quel serait le rapport efficacité/coût de cette méthode en fonction des objectifs. Laurent PELOZUELO suggère de contacter l'équipe AQUAECO du laboratoire EDB à Toulouse, spécialisée dans l'étude des écosystèmes aquatiques et des poissons d'eau douce, et qui pourrait apporter des éléments sur ce sujet.

Le suivi des trois espèces d'Odonates patrimoniales est ensuite abordé. La discussion porte sur l'opportunité de réduire le pool de stations suivies par rapport à l'inventaire réalisé à l'été 2019 et de ne suivre que les stations où les 3 espèces ont été recensées. Baptiste CHARLOT rappelle cependant qu'un passage à l'été 2020 sur toutes les stations serait nécessaire afin de confirmer l'absence de ces trois espèces en amont du barrage de Thuriès. Un protocole complémentaire de recherche de ces espèces sur la partie du site en amont du barrage (au-delà des seules stations prospectées en 2019) est même suggéré afin de confirmer/infirmer leur absence. Clément DECAUX interroge sur le rapport coût-bénéfice de cette recherche sur un secteur où beaucoup de zones sont très difficiles d'accès et où a priori les habitats favorables à ces espèces pourraient ne simplement pas être présents. Il ressort qu'à minima, il serait opportun d'étudier les données à disposition voire faire des prospections de terrain complémentaires afin de déterminer si l'absence de ces espèces en amont du barrage peut s'expliquer par l'absence de leurs habitats favorables.

Laurent PELOZUELO propose d'étudier l'impact qu'a le barrage sur les populations d'Odonates (fragmentation de l'habitat, marnage important...). Il rappelle que la gestion d'un tel ouvrage représente un gros enjeu économique mais que les gestionnaires doivent compenser les impacts du barrage sur l'environnement, compensation qui peut se traduire par des actions sur le Viaur ou ses affluents. Véronique JUILLET confirme qu'EDF finance des études d'impacts sur d'autres sites naturels.

Le CEN MP demande si l'on peut envisager une recherche de la Moule perlière par ADN environnemental. Clément DECAUX précise que cette espèce est essentiellement présente sur le Jaoul, sur le Viaur quelques populations relictuelles sont présentes et suivies.

Est finalement abordée la question des moyens de diffuser des informations concernant le site Natura 2000 au grand public. Marion BOUTIN interroge notamment les élus sur l'intérêt ou non d'après eux de mettre à disposition de la documentation en mairie. Il ressort que les communes apprécient d'avoir de la documentation à mettre à disposition des habitants, mais bien entendu selon les sujets et les formats, les documents sont plus ou moins prisés... Le COPIL propose par ailleurs que des articles soient proposés aux collectivités pour leurs bulletins locaux, qui sont des supports déjà existants et qui touchent tous les habitants. Laurent PELOZUELO mentionne par ailleurs l'émergence d'outils cartographiques interactifs disponibles sur internet permettant au public de consulter par exemple les observations naturalistes sur un territoire.

En l'absence d'autres remarques ou questions, Mme FURMANIK clôt la séance à 12h45.